

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2024-00044

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 1^{er} avril 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une emprise au sol de 10,3%, soit 0,3% supérieure à ce que la réglementation autorise pour un bâtiment principal et son agrandissement projeté situé en zone R-3.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 4.3.2, à la grille f), des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone, le pourcentage maximal d'occupation au sol du bâtiment principal est de 10% pour la zone R-3.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 594 468, cadastre du Québec, sise au 132, rue de la Saulaie, dans la zone R-3.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} avril 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 mars 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix